



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB 19.03.2024

Publications supplémentaires: KABVD 19.03.2024

Visible par le public jusqu'au: 19.03.2029

Numéro de publication: NA03-0000001347

Entité de publication

Thierry Zumbach, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

Sur mandat de:

NGM Construction SA, Rte de Brent 13D, 1816 Chailly-Montreux

Appel aux créanciers lors d'un concordat NGM CONSTRUCTION SA

Débiteurs:

NGM CONSTRUCTION SA

CHE-112.674.482

Route de Brent 13D

1816 Chailly-Montreux

Indications sur l'assemblée des créanciers

L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement.

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Publication selon l'art. 300 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Date de l'octroi : 12 février 2024

Commissaires au sursis : Thierry Zumbach et Laura Jaatinen

Délai pour les productions : 18 avril 2024, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat (art. 300LP).

Examen des pièces : Durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers qui sera fixée ultérieurement.

Délai : 6 mois

Fin du délai: 23.08.2024

Point de contact:

Thierry Zumbach
Rue de Cossonay 192 , P.O.B. 566, 1001 Lausanne
1020 Renens VD

Remarques:

Les Commissaires ne donnent aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.